



## Procès verbal de la réunion du comité de la FLERA

Date : 10.03.2015

Présent	Excusé	Absent
Jacques LEPE SANT	Paul FAY	
Yoo Ja LUDWIG	Lars MIGGE	
Manette OLSEM		
Steve SCHILTZ		
Romain RODEN		
Gilbert SCHNEIDER		
Claude WEBER		

### Ordre du jour

- 1) Demande d'affiliation du BKL
- 2) Nomination de l'équipe nationale 2015
- 3) Divers, courrier

#### 1. Demande d'affiliation du BKL asbl

Le BKL a introduit une demande d'affiliation à la FLERA, sans toutefois vouloir être représenté au CA. En revanche la demande d'adhésion comporte une recommandation de contacter Jerry MEDERNACH pour l'organisation de compétitions.

Le CA avait décidé lors de sa séance précédente de confier l'organisation du championnat national de bloc 2015 à MM. Sergio CORONADO et Lars MIGGE. Le BKL en sera informé et il sera recommandé à MM. CORONADO et MIGGE de prendre contact avec le BKL quant à l'organisation du championnat de bloc.

Le CA décide par conséquent, selon les statuts de la FLERA, de donner une suite favorable à la demande d'affiliation du BKL et prononce une affiliation provisoire. Cette décision sera validée lors de la prochaine Assemblée Générale de la FLERA.

Il sera demandé au BKL de clarifier jusque là certains points concernant les statuts du club.

#### 2. Nomination des membres de l'équipe nationale 2015

La commission compétitions a reçu les dossiers suivants

- Mlle. BROUSCHERT Aurélie
- M. BROUSCHERT Léandro
- M. DAHM Louis
- M. GEIMER Anselm
- Mlle. JORIS Gwendoline

A noter que le dossier de M. Joe WEBER n'est pas complet dans la mesure où il manquent les pièces suivantes : demande, lettre de motivation, avis du ou des entraîneurs. De plus il n'a effectué que 3 compétitions sur les 6 exigées.

L'examen des dossiers par la commission compétitions a donné les avis suivants

- 1 sportif, à savoir M. GEIMER Anselm est admis d'office à l'équipe nationale et peut participer à deux compétitions IFSC (Imst, Arco) en bénéficiant d'un support financier de la FLERA et d'un encadrement par l'entraîneur national. Par ailleurs, M. GEIMER pourra à titre privé participer à d'autres compétitions IFSC s'il le souhaite, sans toutefois pouvoir bénéficier d'un support de la part de la fédération.
- 4 sportifs, à savoir Mlle. BROUSCHERT Aurélie, M. BROUSCHERT Léandro, M. DAHM Louis et Mlle. JORIS Gwendoline n'ayant pas obtenu les points requis par les critères de sélection, mais ayant effectué des efforts



considérables en participant à de nombreuses compétitions et auxquels leurs entraîneurs ont attribué une motivation importante, sont admis partiellement à l'équipe nationale. Ils pourront participer à une compétition IFSC (Imst) mais devront y obtenir un ranking minimal qui sera fixé ensemble avec l'entraîneur national, auquel cas ils seront autorisés à participer à une seconde compétition IFSC (Arco).

Un tour de table est effectué pour discuter de cet avis.

- JL - Il n'y a pas que les compétitions IFSC  
- Il ne fait pas de sens d'envoyer des "mauvais" grimpeurs à des compétitions IFSC; mais un seul candidat revient à un gaspillage de moyens  
- cadre B mêmes critères mais moins de points
- MO - Il ne faut pas exclure pour ne pas démotiver et donner une perspective aux futurs jeunes
- RR - "Dabei sein ist alles" n'existe plus ; à la FLERA de décider si elle veut continuer sur ce chemin ou s'orienter davantage vers la compétition
- GS - Nous ne sommes que des clubs loisir  
- Bonne idée de créer deux cadres
- CW - Les objectifs ne sont pas réalistes, ne servent à rien  
- En 2014 la majorité a décidé de ne pas admettre Julian; en 2015 il est décidé de ne pas respecter les critères  
- Il n'y a pas de communication car certains partent aux compétitions sans avertir les autres

A la suite de ce tour de table, le CA décide de suivre les avis de la commission compétitions.

Par ailleurs la commission compétitions est chargée d'étudier la création d'un cadre A et B pour l'année prochaine, avec des critères distincts.

### 3. Divers / Courrier

- Il sera organisé une table ronde sur le sujet Berdorf, le 4 mai 2015 à 19 heures, à Steinsel (GS se charge de réserver une salle).
- Licences transmises à Manette
- Contrat avec Yves Dellicour signé, aux mêmes conditions que 2014. Les premiers entraînements sont prévus les 15 et 17 avril 2015.

NB : Joe Weber n'ayant pas remis de demande dans les formes exigées est admis partiellement à l'équipe nationale et devra obtenir un ranking minimal à Imst pour prétendre à une participation à Arco.

Prochaine réunion : lundi le 18 mai 2015 à 18:30 heures au COSL

Steve SCHILTZ  
Secrétaire général